



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2008

**PRESIDENT** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

**Absents excusés** :

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;  
M. Arnaud MERCIER ;  
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

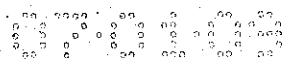
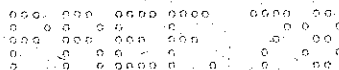
**N° de l'ordre du jour** :

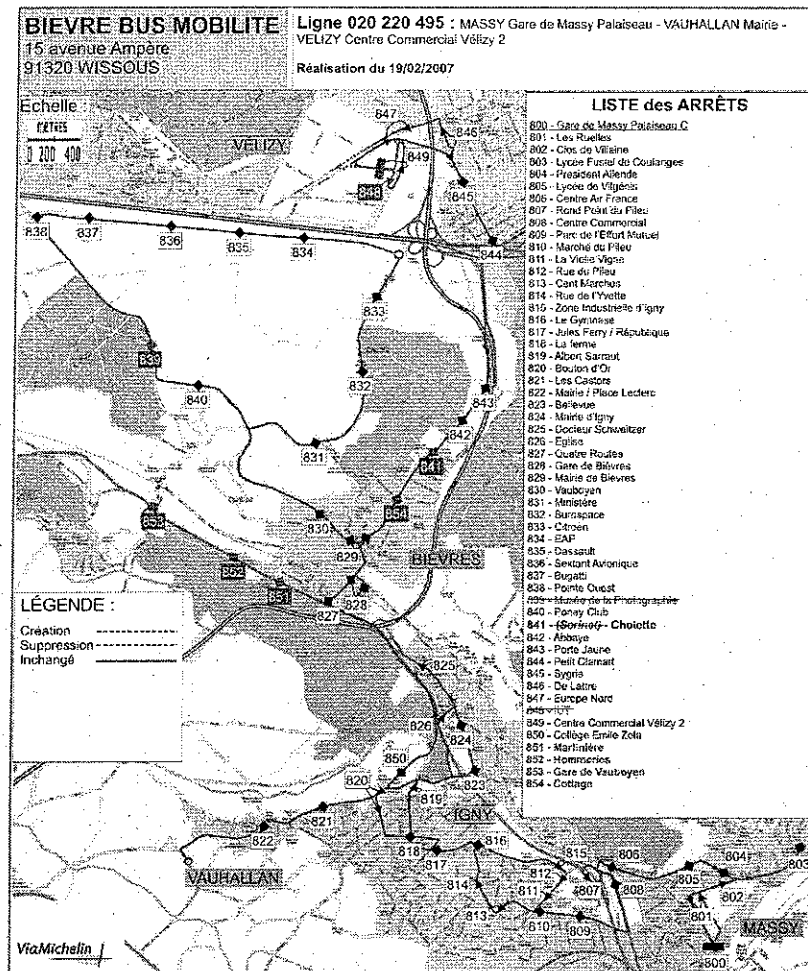
**2008.12.08 : Avenant n°5 à la convention liant la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté de commune de Versailles Grand Parc pour l'exploitation des lignes de transport n°495 et n°496.**

□ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Les lignes de transport n°495 et n°496 desservent Bièvres, des communes de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) et les villes de Massy, Vélizy-Villacoublay et Clamart. Ces lignes sont principalement affectées au transport scolaire.

Une convention a été signée entre la ville de Bièvres et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay pour l'année 2003. Versailles Grand Parc s'est substituée à Bièvres le 1er janvier 2004.





Annuellement, un avenant permet de fixer la participation financière de Versailles Grand Parc au déficit des lignes 495 et 496. Cet avenant fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire.

Pour l'année 2008, période couverte par le présent avenant, le déficit de la ligne est estimé à 723 448 euros. La participation demandée à Versailles Grand Parc est de 84 293 euros. Ce coût comprend :

- le déficit imputable au territoire de Bièvres (56 075 euros),
- une quote-part du déficit imputable à la ville de Massy qui ne participe pas au financement de la ligne (28 218 euros).

Par ailleurs des doublages de bus sont nécessaires au transport des élèves Biévrois sur cette même ligne, qui ne sont pas inclus à la convention décrite précédemment.

En effet, à chaque rentrée scolaire, des comptages permettent d'identifier les services à renforcer. Pour la période de septembre 2008 à juin 2009, un bus doit être ajouté les lundi et jeudi à 17h20. Le coût de ce service est estimé à 7 000 euros pour l'année scolaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire,

1) approuve l'avenant n°5 à la convention du 08 janvier 2004, fixant la participation de Versailles Grand Parc au déficit des lignes de transport n°495 et n°496 à hauteur de 84 293 euros,

2) autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents,

- 3) *approuve la mise en place des doublages pour l'année scolaire 2008-2009, nécessaires au transport des élèves le lundi et jeudi à 17h20,*
- 4) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 65735 « subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

